

Puget-Théniers : création et construction de l'hôpital Bischoffsheim.

à Stéphanie, docteur en médecine,
à l'occasion de sa soutenance de thèse,
à Nice le 24 mai 2003.

Au XIX^e siècle, l'hôpital de Puget-Théniers était installé dans l'ancienne maison Dalmas, située dans la partie basse de « La Coste », au débouché de la rue Judaïque et longée par ce qui était devenu la rue de l'Hôpital (aujourd'hui rue Père Edouard Veraeghen). Le bâtiment avait été restauré plusieurs fois ; il avait encore été réaménagé en 1880. Le tremblement de terre du 23 février 1887, le Mercredi des Cendres, lui avait fait subir d'importants dommages. Un projet de réparations avait été établi, faisant l'objet d'une estimation avec dessins, croquis, devis, avant-métré et détail estimatif. Ce dossier, daté du 30 mars 1887, avait été constitué par M. Trouche, agent-voyer et architecte cantonal. Le préfet l'avait approuvé à Nice le 8 août 1888. Pour l'essentiel, il s'agissait de reconstruire l'angle sud-ouest du bâtiment, de l'étayer avec deux tirants et de renforcer le mur oriental avec un tirant. Il se présente sous la forme d'un trapèze irrégulier de 30 mètres de longueur et large de 6,50 m. à l'ouest et de 7,70 m. à l'est. L'entrepreneur local, Eugène Lions, reçoit l'adjudication de ces travaux le 2 septembre 1888. Si jusque là le projet avait été rondement mené, sa réalisation pratique va demander plus de deux ans. Le 8 juin 1891 un maçon de Puget-Théniers, Marius Blanc, est sollicité ; il exécute les travaux qui sont réceptionnés le 7 août 1891¹.

Mais cet «hôpital», qui n'est en fait qu'un hospice, est déjà trop modeste pour une sous-préfecture dont l'activité et la population se développent. Au cours des années suivantes un projet beaucoup plus ambitieux, trop peut-être comme on le verra plus loin, réunit les édiles municipaux et départementaux. L'idée est ancienne ; elle remonte à 1860. Sa concrétisation va commencer avec une délibération municipale du 8 octobre 1899². Il s'inscrit dans un contexte médical particulier. Quant à l'hospice de La Coste il sera déclaré désaffecté par un procès-verbal d'enquête du 14 août 1923 et aliéné en faveur de la laiterie – coopérative du Var-Moyen en 1924³.

C'est en effet, suite aux découvertes de Pasteur, l'époque où se développe une nouvelle conception de l'hospitalisation des malades avec une séparation rigoureuse des catégories de patients. Pour ce faire on élabore une architecture hospitalière de pavillons permettant d'isoler les maladies les unes des autres, tout en les dotant d'équipements performants. Un exemple prestigieux de ces nouvelles tendances peut être donné avec l'«Hospital de la Santa Creu i de Sant Pau» construit par Lluís Domènech i Montaner à partir de 1902 à Barcelone, témoignage magistral du goût décoratif de la Belle Epoque catalane. Regroupant quarante huit bâtiments il comporte de nombreux pavillons reliés par un ingénieux système de tunnels. Leur disposition permet un accès direct aux jardins, favorise la ventilation, inonde les salles de lumière naturelle⁴.

Pour revenir à notre région, l'hôpital justement dénommé « Pasteur », construit à Nice à partir de 1910 par l'architecte Albert Tournaire (Nice 1862-Paris 1958), sur un projet envisagé dès 1908 et élaboré sous la direction du docteur Edouard Grinda (Nice 1866-1959), futur « Père des assurances sociales », illustre parfaitement cette nouvelle doctrine médicale d'une répartition pavillonnaire⁵. Or Alexandre Baretty, né à Puget-Théniers en 1844, fut le premier niçois à être reçu au concours de l'internat à la faculté de médecine de Paris

¹ Cette étude a été réalisée à partir des fonds des Archives Départementales des Alpes-Maritimes (A.D.A.-M.), conservés sous les cotes suivantes : E 045 / 139 liasse 10 M 2, à E 045 / 141 liasse 10 M 8 et 01 X 195, à 01 X 200. S'y ajoute la cote H - dépôt 8 : répertoire numérique détaillé des archives de l'hôpital de Puget-Théniers (2 pp.).

Nous ne répéterons donc pas la mention « A.D.A.-M. » devant chacune des références d'archives ci-dessous.

- E 045 / 139, liasse 10 M 2 et 01 X 198, chemise 2 « pièces techniques », (divers croquis). On ne confondra pas l'architecte cantonal Trouche, établi à Puget-Théniers, qui intervient ici en 1887 et qui déclinera, le 29 juillet 1901 la maîtrise des travaux du nouvel hôpital, avec un homonyme R. Trouche, métreur-architecte à Nice, qui sera pressenti en 1936 pour la construction de la chapelle de ce même hôpital.

² - 01 X 195.

³ - 01 X 195.

⁴ - Josep Maria **Montaner**, Barcelone, la ville et son architecture, Taschen, Cologne, 1997, pp. 118 à 123.

⁵ - Jean **Pellegrini**, Notices historiques des hôpitaux niçois, catalogue d'expo., C.H.U.N., archives hospitalières, Nice, s.d., p.8. Voir aussi : Alain **Ruggiero**, entrée «Hôpitaux», in R. **Schor** (s/dir.), Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice, Coll. Encyclopaedia Niciensis, Serre, Nice, 2002, pp. 186 – 187.

(1869). Docteur en médecine après avoir soutenu une thèse remarquée en 1874, revenu à Nice en 1875, il rédigea un rapport sur la réorganisation de la santé publique dans les campagnes où il préconisait d'appliquer ces nouveaux principes. Elu conseiller-général du canton de Puget-Théniers en 1880 et constamment réélu jusqu'en 1904⁶, il appuya le projet d'un nouvel hôpital en demandant de le concevoir suivant ces nouveaux principes.

C'est probablement grâce à son intervention que Raphaël Bischoffsheim, député de la montagne, apportera une importante subvention, décisive pour la réalisation. Un avant-projet détaillant les différentes parties à construire avec leurs aménagements spécifiques, établissant poste par poste les coûts, est présenté le 28 novembre 1898. Il reçoit une approbation ministérielle en date du 29 mars 1900. Entre-temps Raphaël Bischoffsheim a formulé, de Paris le 22 décembre 1899, une demande de subvention au ministère de l'Agriculture. Une somme de 30.000.- francs est accordée à prendre sur les fonds du Pari Mutuel. La municipalité se préoccupe d'acquérir un terrain. Il est d'abord envisagé sur la rive gauche, au sud de l'agglomération, surélevé par rapport au lit du Var, site bien ensoleillé pendant la majeure partie de la journée. Était-il trop cher ? pas assez étendu ? Toujours est-il que le maire, François Corporandy d'Auvare, pharmacien retraité, se tourne vers les terrains de la Condamine, sur une terrasse alluviale de la rive droite du fleuve. Le 1^{er} février 1901 l'édile rend compte d'avoir investi 27.000.- francs pour l'acquisition de ce site. Un document du 13 novembre 1902 précise que cette acquisition d'un terrain de huit hectares, sur lequel s'élève une importante « maison de rapport », aura coûté 36.000.- francs⁷.

Ce choix favorisera une polémique assez violente conduite contre Raphaël Bischoffsheim par les journaux de l'opposition socialiste. « *Un hôpital morticole. Une municipalité totalement incapable, issue d'une coterie d'exploiteurs de l'ignorance de toute robe, soutenus par des affairistes de tout acabit, n'ayant pour objectif que des intérêts personnels les plus mesquins, édifie en ce moment, une construction dont on parlera longtemps dans l'histoire de Puget-Théniers, comme un des plus curieux monuments de la sottise humaine, exploitée par la rapacité cléricale. (...) Dans une séance spéciale plénière du Conseil municipal, (...) sur l'avis et les conseils hygiéniques magistralement développés par le docteur Baréty lui-même, (...) il fut décidé à l'unanimité que l'emplacement de l'hôpital devait être choisi sur la rive gauche du Var. (...) Six mois après, le maire et le curé, confesseur de tous nos édiles, firent adopter par le Conseil municipal, expurgé depuis, un emplacement dont le choix, pour un hôpital, est une véritable insulte à la Science et un défi monstrueux porté à la Raison. En effet, ces illustres administrateurs, éclairés sans doute par le Saint-Esprit, choisirent la Condamine. (...) Si un jour cette construction (...) doit servir à hospitaliser des malades, son nom est déjà désigné d'avance : ce sera l'HOPITAL MORTICOLE* »⁸. De son côté le Conseil Départemental d'Hygiène fait observer qu'il n'a pas été consulté ni sur le choix de l'emplacement, ni sur l'exposition, ni sur les dispositions intérieures en matière d'hygiène et tient à dégager sa responsabilité par une note du 14 août 1901⁹.

Le devis estimatif atteint 185.000.- francs. Comme le cahier des charges et les plans, il est signé par l'architecte Charles Maurel et daté du 8 septembre 1900. Dès cette date des plans de détail concernant le portail d'entrée et son balcon précisent que l'inscription « *Hôpital Bischoffsheim* » sera placée sur la façade principale. Cette dénomination, qui immortalise le mécène sans lequel l'hôpital de Puget-Théniers n'aurait sans doute jamais vu le jour, continue d'être utilisée aujourd'hui¹⁰.

Raphaël Louis Bischoffsheim fils d'un banquier israélite hollandais est né à Amsterdam en 1823. Il entre à l'École Centrale de Paris en 1842 ; il y aura comme condisciples Charles Garnier et Gustave Eiffel. A sa sortie de l'école il est nommé inspecteur des chemins de fer dans le Trentin – Haut Adige alors autrichien. Il succède comme banquier à son père et s'établit à Paris en 1850. Passionné d'astronomie, il finance l'équipement instrumental des observatoires de Montsouris et du Pic du Midi, puis la création et la construction de celui du Mont-Gros à Nice pour lequel il sollicitera la collaboration de Garnier et d'Eiffel. Il les entraînera à Bordighera où Garnier construira leurs villas et l'église des nouveaux quartiers de la ville, toutes constructions aujourd'hui conservées. Naturalisé français en 1880, il est élu député de Nice en 1881 ; réélu en 1889 il est alors invalidé au profit du baron Flaminio Raiberti (1862 – 1929). Il participe, entre 1885 et 1892, à la rédaction de la « *Grande Encyclopédie* » dirigée par le fameux chimiste et académicien Marcellin Berthelot (1827 – 1907). Il revient sur

⁶ - Maurice **Dérot**, Mon collègue Alexandre Baréty, in Nice-Historique 1971 n°1 (janvier - avril), pp. 4 à 10.

⁷ - E 045 / 139 liasse 10 M 2 et 01 X 195.

⁸ - 01 X 198, chemise 1901. Ce texte, avec d'infimes variantes, a été publié à la fois dans « *Le Petit Provençal, journal républicain et socialiste* » de Marseille, n° du 6 décembre 1901, p.3 et dans « *La Lutte Sociale, organe politique économique et littéraire* » de Nice, n° du 8 décembre 1901, p.3.

⁹ - 01 X 198, chemise 1901.

¹⁰ - Plusieurs exemplaires des plans et devis sont répartis dans différentes liasses. Voir notamment : 01 X 198 et E 045 / 139, liasse 10 M 3.

la scène politique en étant élu député de l'arrondissement de Puget-Thénières en 1893 ; il sera réélu en 1898 et en 1902, cette fois avec 89% des suffrages exprimés. Libéral il se déclare en 1905 favorable au maintien du Concordat. Mais en 1906 il est battu par Alfred Donadeï (1875 – 1933), avocat et propriétaire du « *Petit Niçois* » ; il meurt quinze jours plus tard à Paris. Très généreux il fit, durant ses mandats niçois, construire à ses frais les premières vespasiennes de la ville et, pour les dames, le premier lavabo souterrain. Puis devenu « *député de la montagne* » il finança l'adduction d'eau et la construction de fontaines de plusieurs villages ; c'est ce qui lui vaut des plaques commémoratives sur des fontaines à La Tour-sur-Tinée, Villars-sur-Var, etc... Il fut élu à l'Académie des Sciences en 1890¹¹.

L'architecte choisi, Charles Maurel, est établi à Toulon où il occupe la charge de Directeur des travaux communaux. Il assurera donc la direction supérieure des travaux de construction tout en déléguant la direction permanente du chantier à l'ingénieur Jules Michel, conducteur de travaux aux Ponts & Chaussées à la subdivision de Puget-Thénières ; ce dernier assumera seul la surveillance des chantiers. En date du 4 mai 1901, le ministre de l'Intérieur approuve le projet pour la somme de 185.000.- francs. Cet accord est réceptionné et transmis au maire de Puget-Thénières, le 31 mai 1901, par les préfet des Alpes-Maritimes qui donne l'autorisation d'adjudication le lendemain 1^{er} juin¹².

Les cadres financier et technique étant établis, il convient, en effet, de procéder à l'adjudication. Le 25 juillet 1901, le préfet qui suit attentivement cette affaire qu'il sait avoir la protection des ministères, d'un député et d'un Vice-Président du Conseil Général, enjoint au sous-préfet de Puget-Thénières d'avoir à accélérer les formalités d'adjudication en écourtant si nécessaire les délais d'affichage à vingt jours. Et, dans un nouveau courrier daté du 28 juillet 1901, désignant le président de la Commission Administrative, il n'hésite pas à se faire insistant : « *Vous ne lui laisserez pas ignorer qu'en cas de nouveaux retards de la part de son administration, ce que je ne saurai prévoir, je me verrai dans la nécessité de faire procéder, par un décret spécial, aux formalités requises, en conformité de l'article 85 de la loi municipale* ». De mai à août 1901, plusieurs courriers échangés entre les préfet, sous-préfet et maire, attestent de l'urgence que les autorités accordent à cette réalisation. Finalement l'affiche d'adjudication ayant été placardée le 1^{er} août 1901, elle se déroulera le 30 août au bénéfice de l'entrepreneur Léon Blanquy qui a consenti le meilleur rabais, soit 12 centimes par francs sur le devis estimatif ; il verse une caution de 2.500.- francs¹³.

Les travaux vont donc commencer non sans besoins supplémentaires et nouvelles demandes de subventions. Ainsi le 13 novembre 1902 l'« *Administration Supérieure* » (préfecture) et la mairie exigent que l'ensemble soit clôturé et que le réseau électrique soit complété, ce qui entraîne un surcoût estimé à 90.000.- francs. Le maire écrit donc au préfet pour solliciter un supplément de subvention sur le fonds du Pari Mutuel de ce montant, tandis que Raphaël Bischoffsheim promet de son côté un apport de 25.000.- francs. Les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 1905. Cette année-là, le 16 août, un bilan succinct des comptes est rendu qui s'établit ainsi¹⁴ :

Fonds versés par Raphaël Bischoffsheim	=	120.000.- francs
Fonds versés par le Paris Mutuel	=	67.000.- francs
Reliquat à verser par le Pari Mutuel	=	<u>7.500.- francs</u>
Total général	=	195.000.-francs

De ce total ont été effectuées les dépenses suivantes :

Achat du terrain	=	35.154,95 francs
Dû à l'entrepreneur Léon Blanquy	=	134.000.- francs
Honoraires d'architecte et plans (à Charles Maurel, architecte)	=	8.966,25 francs
Indemnités à M. Jacques des Ponts & Chaussées à Puget-Thénières (surveillance du chantier)	=	500.- francs
Reste en caisse	=	<u>13.400.- francs</u>
Total	=	192.021,20 francs

¹¹ - Roger & Marguerite **Isnard**, Per Carriera, dictionnaire historique et anecdotique des rues de Nice, Serre, Nice, 1995, n° 196 p.64, et Paul **Gonnet**, entrée « *Bischoffsheim* », in Michel **Derlange** (s/dir.), Les niçois dans l'histoire, Coll. Les hommes dans l'histoire, Privat, Toulouse, 1988, pp. 37 & 38.

¹² - E 045 / 139, liasse 10 M 2 et E 045 / 141, liasse 10 M 8.

¹³ - E 045 / 139, liasse 10 M 2 et 01 X 198.

¹⁴ - E 045 / 139, liasse 10 M 3 et 01 X 198.

Charles Maurel écrit depuis Toulon au maire, le 8 octobre 1904 pour préciser les travaux qui sont achevés et ceux qui restent à exécuter dans le cadre des 195.000.- francs prévus. N'y entrent pas les aménagements de propriété et les clôtures et il encourage le maire à les faire financer par R. Bischoffsheim qui « *tenait en effet beaucoup à compléter ainsi son œuvre* ». Pressé par les autorités d'achever les travaux en cours, Maurel télégraphie de Toulon pour assurer qu'ils seront terminés le 20 octobre, qu'ils ont été un peu retardés par quinze jours de « *bourrasques* ». Le maire, M. Blanc du Collet, procureur de la République résidant à Digne, fixe une réunion de fin de chantier pour cette date, mais le 17 octobre Charles Maurel, toujours par télégramme, prévient qu'un « *panaris le fait trop souffrir* » pour qu'il puisse se déplacer de Toulon à Puget-Théniers. Un an plus tard, le 20 octobre 1906, le chantier achevé et réceptionné, le dossier clôturé est retourné par le ministre de l'Agriculture au préfet des Alpes-Maritimes¹⁵.

Comment se présente l'hôpital au moment de son achèvement. Plusieurs plans et « *bleus* » nous en donnent une description précise. Au centre le bâtiment de l'administration avec rez-de-chaussée et deux étages dont seul le premier est aménagé ; le second le sera beaucoup plus tard dans l'entre-deux guerres. Il est encadré par les deux pavillons des « *malades graves* » ; leurs annexes abritant, en locaux séparés : lingerie, vestiaires des malades, lavabos-douches, chambre d'infirmier et tisanerie qui forment de part et d'autre des saillants plus bas. En arrière (au sud) deux autres pavillons identiques et équidistants sont réservés aux « *malades peu graves et convalescents* ». Des galeries couvertes, à arcades relient ces quatre pavillons ; s'y intercalent les blocs doubles de « *W.C.* ». Ces éléments forment un ensemble compact, équilibré et très esthétique. En arrière et au sud se trouve, au centre, le bloc des cuisines avec un hangar de réception des denrées et les locaux de conservation ; il est encadré des pavillons réservés aux « *blessés* » à l'est et à la « *maternité* » à l'ouest. Leur font suite les pavillons des « *infectieux* » au centre, des « *isolés* » avec étuve à l'est et le dépôt mortuaire à l'ouest ; des cours et des « *jardins d'isolement* » les séparent. Une galerie souterraine court d'est en ouest au niveau de l'articulation des deux ensembles. Notons que le pavillon administratif abrite la lingerie générale et la lingerie du personnel, un réfectoire et une bibliothèque¹⁶.

Si la construction est achevée l'équipement intérieur est loin d'être en place. Il faut des fonds supplémentaire pour l'acquérir. En 1908, un dossier de subvention, à solliciter auprès de Pari Mutuel, est constitué pour l'achat de matériel et de mobilier. Le 2 mars 1908 le préfet informe le maire par télégramme que le ministre de l'Intérieur a accordé 20.000.- francs à l'hôpital sur les fonds du Pari Mutuel. Il est amusant de relever qu'un premier télégramme du ministère au préfet n'annonçait que 2.000.- francs et qu'une heure plus tard un second télégramme rectifiait : « *...une subvention de 20.000 frs, répétons 20.000.- frs* »¹⁷ ! La même année on se rend compte que la zone est inondable et qu'il est d'une nécessité absolue de construire une digue de protection et aussi une voie d'accès carrossable et donc d'acquérir une bande de terrain en bordure du fleuve. Ces travaux, évalués à 42.000.- francs pour la première et 12.000.- francs pour la deuxième, feront l'objet d'une adjudication en date du 4 décembre 1910, approuvée par le préfet le 27 décembre. Pour financer une partie de ces dépenses il est fait, cette fois, appel à la générosité publique. On lance une souscription qui, au 10 octobre 1910, aura rapporté 4.000.- francs.. Les généreux souscripteurs se verront remettre une photo, présentée collée sur un support en carton, portant la mention : « *Hôpital de Puget-Théniers / Hommage de reconnaissance / de la Commission de l'hospice* ». Cette prise de vue doit être un peu antérieure à 1905 : l'édifice n'est pas enclos ; il est posé au milieu de la prairie et n'a aucun accès carrossable¹⁸ ! Les travaux exécutés, leur réception définitive intervient le 3 avril 1912 et les comptes en sont apurés le 16 décembre . Cet amélioration nous vaut un très beau plan en couleurs dressé par M. Bodiment qui le date du 10 juillet 1911 et signe « *l'architecte* », mais qui n'est que conducteur de travaux aux Ponts & Chaussées. Il est coutumier du fait et s'attire une remontrance sévère du préfet André de Joly. Ce dernier écrit, le 15 mars 1912 à l'ingénieur-en-chef subdivisionnaire de Puget-Théniers : « *Je suis avisé que M. Bodiment (...) a dressé pour le compte de la commune, sans l'autorisation préalable du ministre des Travaux Publics un projet relatif (...) à l'hôpital – hospice. J'ai déjà eu l'occasion de relever deux manquements semblables de la part de cet agent. Je vous prie de l'inviter une nouvelle fois à s'abstenir formellement de s'occuper de travaux étrangers à son service sans y être régulièrement autorisé* »¹⁹.

La guerre approche. L'hôpital reste incomplètement aménagé et vide de malades. Le conseil municipal prend, le 23 mai 1913, une délibération exposant la situation. On y lit : « *L'hôpital-hospice de Puget-Théniers,*

¹⁵ - E 045 / 139, liasses 10 M 2 et 10 M 3.

¹⁶ - Idem ci-dessus note (10) et 01 X 197 qui contient de nombreux « *bleus* » en parfait état et notamment le détail du portail de l'entrée principale.

¹⁷ - 01 X 197.

¹⁸ - E 045 / 140, liasse 10 M 4 et 01 X 198 (6 photos portant l'estampille de Gilletta de diverses phases du chantier et de l'édifice terminé).

¹⁹ - 01 X 200, dossier « *Aliénation d'un terrain en faveur de la commune de Puget-Théniers* », 10 juillet 1911.

construit grâce à la générosité de Monsieur Bischoffsheim, alors député de l'arrondissement et aux subventions allouées par le Pari Mutuel, n'est pas encore en état de fonctionnement. Qu'il y a lieu notamment d'étudier un système de chauffage central, de pourvoir à son mobilier et à sa lingerie, ainsi qu'aux instruments de chirurgie, le tout représentant une valeur de 180.000 francs.

Que, d'autre part, sa construction qui date depuis plus de dix ans, nécessite des réparations urgentes et coûteuses. (...) Considérant dès lors que cet établissement ne pourrait rendre de réels services qu'à la condition essentielle qu'une subvention annuelle très importante lui soit accordée, soit : quarante-cinq mille francs environ (...), décide de demander à l'autorité supérieure de mettre cet établissement à la disposition de Monsieur le Ministre de la Guerre pour le casernement d'une ou plusieurs compagnies (...) ». La proposition suit son cours administratif et le ministre de la Guerre répond au préfet, le 16 juillet 1913 : « (...) J'ai l'honneur de vous faire connaître que la répartition des troupes du XVème Corps d'armée, au 1^{er} octobre prochain, est arrêtée et qu'elle ne laisse aucune unité disponible pour être affectée à Puget-Théniers ». De son côté la Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques du ministère de l'Intérieur réagit vivement dans un courrier adressé au préfet le 14 août 1913 : « (...) La proposition formulée par la Commission Administrative témoigne d'une méconnaissance regrettable du devoir qui lui incombe pour l'utilisation du domaine hospitalier qui lui est confié. D'autre part, les évaluations financières sur lesquelles elle se fonde ne reposent sur aucune justification quelconque et sont empreintes d'une telle exagération qu'elles ne sauraient être retenues. Dans ces conditions (...) je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien intervenir (...) en vue de l'achèvement et de la mise en service du nouvel hôpital »²⁰.

La guerre passe non sans avoir vue quelques troupes caserner dans l'hôpital y occasionnant des dégradations qu'il faudra réparer. La paix revenue son équipement s'améliore et les malades commencent à y être accueillis. Mais il reste très sous employé comme le constate une note préfectorale du 21 janvier 1925. C'est le moment où, à partir de 1923, l'Inspection des Services d'Hygiène et la Commission Départementale d'Assistance étudient, sous la direction du docteur Théodore Gasiglia (Aspremont 1865-Nice 1941), président de l'Office départemental d'hygiène sociale, de regrouper dans les « *petits hôpitaux* » de l'arrière-pays les vieillards impotents et incurables, afin de dégager des lits dans les principaux hôpitaux du littoral. Les réponses des établissements interrogés sur leurs capacités faisant état de disponibilités dérisoires, la question se pose d'un regroupement général à Puget-Théniers dès 1924. Par une délibération du 21 mars 1924, approuvée par le conseil municipal, la commission offrait au département la cession pure et simple de l'hôpital, moyennant une redevance annuelle de 6 à 7.000.- francs, tout en conservant quelques lits pour les malades du canton. Cette suggestion ne fut pas retenue par le Conseil Général²¹. L'architecte départemental, Adrien Rey, se voit confier le contrôle d'un projet de transformation du second étage du bâtiment administratif en chambres afin d'augmenter sa capacité de 54 à 90 lits. Un rapport préliminaire est rédigé en septembre 1925 par Henri Février, architecte DPLG installé 42 rue Pastorelli à Nice, assorti d'un devis se montant à 308.875,17 francs, dont 6% d'honoraires, soit 17.483,53 francs. On sollicite de nouveau le Pari Mutuel et le ministre donne son accord le 7 juillet 1926. Ce projet prend corps dans les années suivantes. D'épais dossiers, comportant instructions préfectorales, plans, pièces comptables, dossiers de subventions et devis d'entreprises, sont constitués entre 1928 et 1930. Les entreprises niçoises Garino, spécialiste du chauffage et Prestini sont adjudicataires²².

En 1933-34 un équipement pour le chauffage au mazout est installé par l'entreprise Laurent Bouillet pour laquelle le fameux architecte de la période Art-Déco à Nice, Georges Dikansky, témoigne de l'excellence du matériel fourni pour ses immeubles du « *Forum* » sur la Promenade et « *La Rotonde* » boulevard Gambetta, dans une lettre su 12 juin 1933. Il en avait été de même de Mgr. Paul Rémond, dont on n'avait pas hésité à solliciter l'avis quant à la qualité du chauffage du nouvel évêché, dans une lettre du 1^{er} décembre 1931²³.

Dernier projet important, celui de la construction d'une chapelle entre 1936 et 1938. Deux devis de 1936 s'élèvent l'un, peu explicite, à 59.000 francs auxquels il faudrait ajouter 2.400 francs pour l'achat de 50 chaises/prie-dieu, l'autre détaillant terrassements, maçonneries, charpentes et couvertures atteint 70.000 francs. C'est évidemment trop élevé et une lettre du 18 octobre 1936 de R. Trouche, métreur – architecte établi 1 place Philippe Randon à Nice vient rassurer l'édile : « ... le projet de la chapelle a été réduit à la somme de 56.600 francs, y compris une somme à valoir de 5.134 francs, soit 51.466 francs. Les plans restent les mêmes à

²⁰ - 01 X 200, chemise « *Casernement des troupes dans le nouvel hôpital* ».

²¹ - 01 X 195, chemise « *Création d'un hospice de vieillards et incurables à Puget-Théniers* ». Sur le docteur Théodore Gasiglia issu d'une vieille famille d'Aspremont, interne de la faculté de Montpellier, installé à Nice en 1888, médecin-chef de la maternité et de l'hospice Pauliani, spécialiste de la lutte contre la tuberculose, conseiller municipal et général et président de l'Academia Nissarda de 1931 à 1941 voir Nice-Historique 1941 n°2, p.95.

²² - 01 X 195 et E 045 / 140, liasse 10 M 5.

²³ - E 045 / 140, liasse 10 M 6.

l'exception de toutes les décorations prévues au devis estimatif». Le 12 septembre 1938 l'architecte directeur des travaux, Louis Sauveur, constate qu'aucun accord n'est encore passé entre l'adjoint au maire chargé du dossier, les entrepreneurs adjudicataires, Autran et Cotton, et lui-même. Mais le chantier semble avancer puisqu'il y tient des réunions dont font état ses courriers des 15, 18 et 19 septembre 1938. La chapelle devait couvrir 67 m² et ses annexes dont la sacristie, 28 m². Les plans, élévations et coupes montrent une façade avec oculus, croix faîtière et clocheton, un chœur percé d'un triplet et précédé d'un arc triomphal, une nef unique dont le sol est ornée d'une croix géante.. Le style s'inspire discrètement du néo-roman, avec un décor d'arcatures sur le mur pignon. La réalisation sera plus modeste dans les élévations et le décor, comme on peut le constater de nos jours²⁴.

Aujourd'hui, après une existence quelque peu chaotique, l'hôpital de Puget-Théniers a subi de très importantes transformations. Elles ont consisté notamment à en détruire plus de la moitié, soit toute la partie sud, y compris deux des pavillons du noyau principal. C'est bien dommage car cet édifice, qui eut une naissance si difficile, était un témoin intéressant de l'architecture hospitalière du début du XX^{ème} siècle, de sa conception, de ses techniques, de son décor, en un lieu inattendu. C'était la conjonction de la volonté d'un mécène, à la fois homme politique et scientifique, d'un maire aristocrate entreprenant et d'un praticien qui inaugurait une époque nouvelle pour la médecine niçoise.

Luc Thevenon
Conservateur-en-chef
du Patrimoine (h)

²⁴ - E 045 / 141, liasse 10 M 8 et 01 X 200.